Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8270289
Centre d'intérêt: 60

Robert, Raymond.

L'intégration scolaire des enfants handicapés en Estrie / par Raymond Robert ; [pour l'] A.P.C.Q.I., Estrie. -- [Sherbrooke?] : Association de paralysie cérébrale du Québec, Chapitre Estrie, 1982.
iii, 35 p. ; 28 cm.

Bibliographie: p. 35.

Cote Dewey: 371.9'046'09714/R642i Cote LC: LC/4519

Descripteur(s): *Handicapé physique *Services aux handicapés *Intégration scolaire *Accès à l'éducation *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

Ainsi que le reconnaissent les politiques d'action du ministère de l'Education, l'intégration scolaire apparaît le lieu privilégié de l'intégration sociale pour les handicapés physiques. Reste à examiner les conditions d'application concrète de ces politiques. C'est l'objet de cette étude qui vise à connaître les services et les structures scolaires disponibles pour les handicapés physiques en Estrie ainsi que le nombre de personnes à qui ils s'adressent.

Les données ont été recueillies entre septembre 1981 et janvier 1982 auprès des coordonnateurs en adaptation scolaire des commissions scolaires de la région et auprès de respondables des services pédagogiques d'établissements du collégial et de l'universitaire. Sont exclus de cette étude le domaine de l'éducation des adultes et le secteur privé de l'enseignement pour les niveaux primaire et secondaire.

L'auteur recommande: 1. que soit favorisé le développement des services de maternelle quatre ans pour les enfants handicapés; 2. que les commissions scolaires aillent de l'avant dans l'application des principes d'intégration des étudiants ayant un handicap physique; 3. qu'une collaboration s'instaure entre l'Association de paralysie cérébrale et les commissions scolaires.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 05
Auteur de l'analyse: ar

FEVRIER 1987

E D U Q 8270289

FEVRIER 1982

L'INTEGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPES EN ESTRIE

par Raymond Robert, c.o.
secteur éducation.

A.P.C.Q.I. (Estrie)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Liste des maternelles 4 ans.....	p. 7
Tableau II	Population scolaire au primaire peu intégrée (niveau 5 et 6 du système en cascade).....	p. 11
Tableau III	Niveau d'intégration scolaire des enfants (avec handicap moteur) du primaire (5-12 ans) inscrits à l'Association.....	p. 14
Tableau IV	Répartition des élèves de 5 à 12 ans inscrits à Le Touret en septembre '81 selon le handicap dominant* et la provenance..	p. 15
Tableau V	Population des étudiants de notre territoire inscrits à l'école secondaire publique en septembre 1981.....	p. 17
Tableau VI	Niveau d'intégration des étudiants du secondaire avec handicap moteur inscrits à l'Association	p. 19
Tableau VII	Nombre d'étudiants handicapés au niveau collégial et universitaire.....	p. 24

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux..... I

INTRODUCTION

Où se situe cette étude dans le dossier de la scolarisation des enfants handicapés..... p. 1

CHAPITRE I

Méthode de cueillette de données..... p. 3

CHAPITRE II

Présentation et analyse des données..... p. 5

2.1 Pré-scolaire (4 ans)..... p. 5

2.1.1. Projet ministériel..... p. 5

2.1.2. Situation actuelle..... p. 5

2.2 Primaire (5-12 ans)..... p. 8

2.2.1. Politique du Ministère..... p. 8

2.2.2. Degré d'intégration de l'ensemble des élèves en difficulté..... p. 10

2.2.3. Poste de conseiller..... p. 12

2.2.4. Rôle du directeur d'école..... p. 12

2.2.5. Où se retrouvent les enfants physiquement handicapés?..... p. 13

2.2.6. L'école spécialisée..... p. 14

2.3 Secondaire (13 à 18 ans, avec extension possible jusqu'à 21 ans)..... p. 16

2.3.1 Politique du Ministère..... p. 16

2.3.2 Degré d'intégration de l'ensemble des élèves en difficulté..... p. 16

2.3.3 Responsabilité de l'adaptation scolaire. p. 18

2.3.4 Où se retrouvent les élèves physiquement handicapés..... p. 19

2.3.5 Conclusion pour le primaire et le secondaire..... p. 20

2.4 Collégial et universitaire..... p. 21

CHAPITRE III

Recommandations et implications éventuelles de l'A.P.C.Q.I..... p. 26

3.1. Pré-scolaire..... p. 26

3.2. Primaire et secondaire..... p. 27

3.3. Collégial et Universitaire..... p. 28

ANNEXES

Annexe I Liste des commissions scolaires de notre territoire..... p. 31

Annexe II Commodités offertes dans les collèges.. p. 32

Annexe III Un exemple vécu..... p. 33,34

REFERENCES UTILES..... P. 35

INTRODUCTION

Où se situe cette étude dans le dossier de la scolarisation des enfants handicapés?

Un coup d'oeil sur les principaux documents du Ministère de l'Education[1] montre que celui-ci s'est préoccupé d'une façon spéciale de ce dossier dans les dix dernières années. Le rapport COPEX (1976) avait souligné plusieurs lacunes dans la scolarisation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et avait soumis une série de recommandations. Suite à ce rapport, le Ministère a publié en 1978, à l'intérieur du document l'Ecole Québécoise, un énoncé de politique qui entérinait les principales recommandations du rapport COPEX. A la conférence socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée, le Ministère a réaffirmé son intention de favoriser la scolarisation optimale des enfants handicapés en ne faisant pas de coupures de budget dans le secteur de l'adaptation scolaire.

De son côté, l'Association de Paralysie Cérébrale du Québec (Estrie)[2] avait commencé à s'intéresser à la scolarisation des enfants handicapés par l'enseignement et la diffusion de la méthode BLISS. Cette année, elle a voulu aller plus loin dans ce dossier, ayant pris conscience qu'une scolarisation déficiente limite l'intégration dans d'autres domaines: social, travail... En effet, l'intégration scolaire apparaît le lieu privilégié de l'intégration sociale et, sans scolarisation adéquate, une personne handicapée peut difficilement aspirer à une intégration au travail.

---

(1) Dans la suite de ce document, le mot Ministère sera utilisé pour Ministère de l'Education.

(2) Dans la suite du document, l'Association de Paralysie Cérébrale du Québec, chapître Estrie, sera désignée par A.P.C.Q.I. ou simplement par le mot Association.

Avant de s'impliquer davantage dans ce dossier, l'Association se devait d'abord de bien connaître l'ensemble des services actuellement offerts par l'école. La politique générale du Ministère était connue et apparaissait adéquate, mais il apparaissait pertinent de connaître où en était rendu chacune des Commissions scolaires et institutions d'enseignement de notre territoire dans l'application de la politique.

C'est là l'objet de notre étude. Quels sont les services ou structures scolaires offerts aux enfants handicapés en Estrie et à combien d'enfants ils s'adressent.

Ces services étant mieux connus, l'Association pourra ensuite s'impliquer avec les parents d'abord, pour mieux les informer des ressources existantes et à l'occasion les compléter ou suggérer des améliorations.

CHAPITRE I

Méthode de cueillette de données.

Notre méthode de cueillette de données sur les services existants a du s'adapter à chaque niveau d'enseignement: primaire, secondaire, collégial et universitaire. Nous avons accordé une attention spéciale au primaire, car une bonne intégration scolaire au primaire est primordiale pour la poursuite des études.

Pour le pré-scolaire et le primaire, nous avons rencontré le répondant en adaptation scolaire de chacune des treize (13) commissions scolaires locales de notre territoire. Lors de cette rencontre, nous posions un certain nombre de questions nous permettant de connaître: la population scolaire, le nombre d'élèves en classe fermée ou référés à une école spécialisée, le nombre d'élèves handicapés et leur niveau d'intégration, les intervenants, l'accessibilité physique des écoles et l'implication des parents. Tout en nous fournissaint l'accès à des données, cette visite aux répondants en adaptation scolaire permettait aussi de faire connaître l'Association et d'amorcer un plan d'échange sur des services parfois inexistants ou encore inadéquats.

Au niveau secondaire, nous avons rencontré les coordonnateurs en adaptation scolaire des trois (3) commissions scolaires régionales du territoire et le contenu de l'entrevue était similaire à celui du primaire. A noter que pour Davignon et Bedford, les deux (2) niveaux relèvent de la même commission scolaire, dite intégrée, et la même personne s'occupe du dossier de l'adaptation scolaire à ces 2 niveaux. Ces rencontres ont eu lieu entre septembre 1981 et janvier 1982. Voir en annexe 1, la liste des commissions scolaires de notre territoire avec le nom du responsable rencontré.

Quant au niveau collégial et universitaire, nous n'avons pu identifier de structure spéciale à l'intention des étudiants handicapés au niveau des services pédagogiques. Notre cueillette de données à ce niveau visait à connaître le nombre d'étudiants handicapés et les commodités qui leur sont offertes en terme d'accessibilité.

La présente étude ne couvre pas le niveau de l'Education des Adultes. Ce qui ne signifie pas que l'Association s'en désintéresse. D'ailleurs elle y a récemment adressé un mémoire à la Commission Jean et suit de près les résultats de cette Commission qui doit soumettre sous peu son rapport final.

Le secteur privé d'enseignement primaire et secondaire n'a pas été retenu comme objet de notre étude. En effet, le secteur privé peut se permettre de sélectionner sa clientèle étudiante et un nombre restreint d'enfants handicapés parmi les plus autonomes y auraient recours.

CHAPITRE II

Présentation et analyse des données

2.1 Pré-scolaire (4 ans)

2.1.1 Projet ministériel.

Dans son document l'Ecole Québécoise (1978), le Ministère de l'Education annonçait, entre autres moyens, la subvention de projets-pilote visant l'implantation de maternelles spécialisées pour enfants handicapés de 4 et 5 ans et prévoyait généraliser, à compter de l'année scolaire 1980-81, ces maternelles pour les enfants qui auraient besoin de tels services.

De fait, en 80-81, il y a eu 2 projets-pilote subventionnés en Estrie: l'un à la Commission scolaire de Lennoxville et l'autre à Davignon qui s'adressait aussi à des enfants de 6 ans. Ces projets se sont terminés en juin 1981 et la généralisation annoncée de ces maternelles n'a pas encore été réalisée. En conséquence, il n'y a pas en '82 aucun service de pré-maternelle spécialisé pour enfants handicapés offert par le Ministère et rien n'indique qu'il y en aura à court terme.

2.1.2 Situation actuelle.

Il y a toutefois un réseau partiel de maternelle 4 ans, destiné aux milieux défavorisés, auquel les enfants handicapés de ces milieux ont accès. Ces maternelles pré-

scolaires peuvent avoir l'une ou l'autre des formes suivantes:

- maternelle-classe, qui regroupe à l'école environ 15 enfants de 4 ans pour activités éducatives;

- maternelle-maison, réunissant 5 ou 6 enfants dans la maison de l'un d'entre eux, à tour de rôle, pour des activités éducatives organisées par une jardinière, en collaboration avec les parents;

- animation Passe-Partout, où une animatrice utilise la série télévisée et propose un programme de soutien aux parents d'enfants de 4 ans.

Selon la liste des commissions scolaires locales, voici les écoles ou groupes d'écoles qui offrent en 81-82, l'une ou l'autre forme de pré-maternelle aux enfants de 4 ans.

TABLEAU I

Comm. Scolaire	Mater-Classe	Mater-Maison	Anim. Passe-Partout
Sherbrooke	2 gr à Larocque 1 gr à Sylvestre 1 gr à Brébeuf Total: 60 enfants.	Nil	Nil
Magog	2 gr à Ste-Marguerite 1 gr à Eastman 1 gr à Mansonville Total: 60 enfants.	Nil	Nil
Asbesterie	Nil	1 animateur pour Wotton	Nil
Lac Mégantic	Nil	Nil	2 animateurs pour l'ensemble.
Morilac	Nil	Nil	Nil
La Sapinière	Nil	Nil	Nil
Coaticook	Nil	Nil	1 animateur pour écoles environnantes
Granby	Nil	Nil	1 animateur pour écoles environnantes
Waterloo	Nil	Nil	1 animateur pour l'ensemble
Provençal	Nil	Nil	1 pour l'ensemble
Davignon	Nil	Nil	Nil
Bedford	Nil	Nil	Nil
Lennoxville	Cookshire-Bury (20 élèves)	Nil	Nil
TOTAL	9 groupes ou 140 élèves	1 animateur pour 50 familles	5 animateurs pou pour 540 familles

Sur l'ensemble de quelques 700 enfants de 4 ans de milieu défavorisé touchés par ces services pré-scolaires, on y a dénombré 7 enfants avec handicap physique.

Les enfants handicapés de 4 ans de l'Estrie se retrouvent actuellement avec les possibilités suivantes :

- intégrer une maternelle-classe régulière, si l'on réside sur le territoire de l'une des rares 7 écoles où il y en a une;

- bénéficier du service d'une animatrice du programme maternelle-maison ou Passe-Partout, si l'on réside dans une région économique reconnue comme défavorisée;

- intégrer une pré-maternelle privée, si l'on peut en assumer les frais et si les responsables acceptent un enfant handicapé. A Sherbrooke, il y a la pré-maternelle du Y.M.W.C.A. qui accueille les enfants handicapés;

- attendre un an, en espérant que l'intégration à la maternelle régulière ne sera pas trop difficile.

2.2 Primaire (5 à 12 ans)

2.2.1 Politique du Ministère.

Dans le document "L'Ecole Québécoise", le Ministère privilégiait l'intégration optimale des enfants handicapés au même titre que tous les élèves en difficulté. Il préconisait une intégration graduelle selon l'évaluation des difficultés de l'élève. Cette graduation de services s'illustre sous le titre du "système en cascades".

Le système en cascade
graduation des services offerts aux élèves en difficulté

Il recommandait aux commissions scolaires de développer leurs services en ce sens et leur annonçait des mesures d'appui en terme d'instrumentation pédagogique et de perfectionnement des enseignants. Cependant, le document du Ministère demeure un énoncé de politique et n'a pas de caractère légal; les commissions scolaires peuvent se réserver une certaine autonomie concernant l'application de politique préconisée par le Ministère.

Récemment, à la conférence socio-économique de décembre 1981, les représentants provinciaux des commissions scolaires ont fait un pas en avant dans l'application de la politique d'intégration des enfants handicapés en se donnant la responsabilité de justifier la non-intégration de chaque élève.

Notre tournée auprès des répondants en adaptation scolaire nous a permis de dégager les constations suivantes.

2.2.2 Degré d'intégration de l'ensemble des élèves en difficulté.

Certaines commissions scolaires ont déjà pris des initiatives pour se conformer à l'énoncé de politique du Ministère en se sensibilisant aux principes de l'intégration et en réduisant sensiblement le nombre d'élèves dans les classes spéciales. A Morilac, le nombre a même été réduit à zéro (cf. tableau II). D'autres commissions scolaires, tel Granby, attendent des directives plus précises et des ressources de soutien pédagogique et financières plus complètes avant d'aller plus loin. On dit vouloir éviter une intégration qui ne serait qu'administrative et pourrait pénaliser certains élèves moins autonomes. Leur réserve vis-à-vis les vertus de l'intégration rejoint celle émise par le syndicat des enseignants.

TABLEAU II

Population scolaire au primaire peu intégrée (niveau 5 et 6 du système en cascade)

Commission Scolaire	Population scolaire	Nombre estimé I.M.C. (1)	Elèves en classe fermée (niveau 5) et %		Elèves référés à école spéciale. (niveau 6) et %	
Sherbrooke	12,400	25	78	0.63%	109	0.87%
Magog	2,400	5	10	0.42%	13	0.54%
Morilac	2,367	4	0	0.0	7	0.30%
Asbestrie	1,900	4	13	0.68%	2	0.11%
Lac-Mégantic	1,800	4	15	0.83%	5	0.28%
Coaticook	1,739	3	38	2.13%	9	0.52%
Sapinière	1,651	3	17	1.02%	10	0.60%
Davignon	2,400	5	84	3.5 %	2*	0.08%
Granby	5,050	10	147	2.9 %	0*	0.0
Waterloo	1,100	2	39	3.5 %	2*	0.18%
Des Rivières	1,665	3	17	1.01%	4*	0.25%
Bedford	1,800	4	12	0.66%	3*	0.17%
Lennoxville	1,200	2	82	6.8 %	0*	0.0
TOTAL	37,472	74	552	1.47%	166	0.44%
			718	1.91%		

(1) Nombre estimé d'enfants avec une infirmité motrice cérébrale, calculé selon le taux de prévalence de 2 par 1,000

* Données imprécises et peu fiables: les responsables rencontrés ne connaissant pas le nombre précis d'enfants référés à une école spéciale ou institution.

De l'analyse de ces données, on peut conclure que les commissions scolaires qui relèvent de la Régionale de l'Estrie et la commission scolaire anglophone du District de Bedford intègrent davantage leurs élèves que Meilleur et Davignon. Cependant ces chiffres ne peuvent présumer de la qualité de l'intégration qui est offerte. En effet, certains responsables impliqués dans le réseau de l'adaptation scolaire émettent des doutes sur les vertus du principe d'intégration, dans un contexte de restrictions budgétaires et d'affectation de personnel régie par des critères de sécurité d'emploi plutôt que de compétence.

2.2.3 Poste de conseiller.

Malgré une recommandation du rapport COPEX , en ce sens, le poste de "conseiller en adaptation scolaire" n'est pas encore généralisé. Ce poste spécifique n'existe que dans les plus importantes commissions scolaires et c'est ordinairement un psychologue qui en assume la responsabilité. Dans les plus petites, c'est ordinairement le directeur des services éducatifs ou parfois même le directeur général, qui agit comme répondant pour l'adaptation scolaire.

2.2.4 Rôle du directeur d'école.

Le directeur (ou principal) de chaque école y joue un rôle prépondérant. C'est lui qui a la responsabilité de coordonner tout ce qui se passe dans son école, y inclus l'intégration des élèves handicapés. Ainsi le niveau et la qualité de l'intégration des élèves handicapés est la plupart du temps en relation directe avec le degré de sensibilisation du directeur à cette question. Et on prévoit que ce rôle du directeur d'école sera encore accru avec les réformes à venir.

2.2.5 Où se retrouvent les élèves physiquement handicapés?

Les élèves physiquement handicapés, dont les I.M.C., ne sont pas identifiés comme tels. S'ils ne présentent pas de problèmes d'adaptation et d'apprentissage, ils se retrouvent dans les classes régulières. On procède au besoin, à certains aménagements physiques de l'école, selon que les budgets le permettent. N'étant pas l'objet d'un dépistage spécifique, on ne sait pas exactement quelle est la proportion exacte des élèves physiquement handicapés qui sont ainsi intégrés (niveau 1 et 2 du système en cascade); mais les responsables de l'adaptation scolaire rencontrés estimaient que c'était la majorité des élèves handicapés. Les élèves qui présentent des problèmes d'apprentissage se retrouvent dans le réseau de l'adaptation scolaire à l'un ou l'autre niveau de participation à leur école: dénombrement flottant, classe fermée dans une école régulière, école spécialisée ou institution. Parmi les enfants handicapés dépistés et membres de l'Association, on constate que ceux qui sont intégrés en classe régulière sont en minorité, ce qui ne correspond pas tout à fait avec les estimations recueillies. Il y aurait plusieurs explications possibles à ce fait; l'une d'elles, serait que ce soient surtout les enfants les plus sévèrement handicapés qui sont inscrits à l'Association.

TABLEAU III

Niveau d'intégration scolaire des enfants (avec handicap moteur) du primaire (5-12 ans) inscrits à l'Association.

Niveau 1	9		
Niveau* 2-3	8	18	(40%)
Niveau 4	1		
Niveau 5	13		
Niveau 6	7	27	60%)
Niveau 7	1		
Niveau 8	6		
TOTAL	45		

* Ces 2 niveaux ont été jumelés à cause de la difficulté d'y classifier séparément les élèves.

2.2.6 L'école spécialisée.

Les commissions scolaires n'ont pas toujours de données précises sur le nombre d'enfants de leur territoire qui fréquentent une école spécialisée ou une institution. Dans le cas du Centre Le Touret, nous avons pu obtenir les données directement auprès de cette école spécialisée (lesquelles ne correspondaient pas toujours avec celles obtenues auprès des commissions scolaires). Pour les commissions scolaires non reliées à la Régionale de l'Estrie, nous n'avons pas été en mesure de vérifier le nombre exact d'enfants inscrits à une école spéciale ou institution. Ceci s'explique par le fait

que cette inscription est ordinairement faite par un praticien du Centre de Services Sociaux en collaboration avec les parents. A souligner que les enfants ayant comme handicap majeur un handicap physique ne constituent qu'une faible proportion des enfants du Centre le Touret et que cette proportion tend à diminuer.

TABLEAU IV

Répartition des élèves de 5 à 12 ans inscrits à Le Touret en septembre 1981 selon le handicap dominant* et la provenance.

Handicap dominant / Comm. Scolaire	Mésadap. Socio Affect.	Déficience mentale moyenne	Handicap physique	Handicap sensoriel **	TOTAL
Sherbrooke	78	19	5	7	109
Magog	4	4	4	1	13
Sapinière	6	1	3	0	10
Coaticook	8	1	0	0	9
Morilac	2	3	1	1	7
Lac Mégantic	1	2	0	0	3
Asbesterie	1	1	0	0	2
TOTAL	100	31	14 ***	9	154

* Environ 35% ont un handicap double ou multiple

** Les élèves avec handicap sensoriel sont inscrits à Le Touret, mais fréquentent une école de quartier et reçoivent le support des professionnnels de la C.S.R.E.

*** Inclus un élève de la C.S.R. Amiante.

Les données de ce tableau illustrent que plus on s'éloigne de Sherbrooke, moins on réfère ses élèves handicapés à Le Touret et c'est heureux ainsi, compte tenu des inconvénients à "déraciner" un enfant.

Si les commissions scolaires locales disposaient de meilleurs services d'intégration, ce nombre d'enfants inscrits à Le Touret pourrait diminuer encore.

2.3 Secondaire (13 à 18 ans, avec extension possible jusqu'à 21 ans).

2.3.1 Politique du Ministère.

La même qu'au primaire.

2.3.2 Degré d'intégration de l'ensemble des élèves en difficulté.

Il y a trois (3) commissions scolaires régionales sur notre territoire et deux (2) commissions scolaires dites intégrées, qui s'occupent à la foid du niveau primaire et secondaire. Ensemble elles donnent des services à 26,848 étudiant de 13 ans et plus.

TABLEAU V

Population des étudiants de notre territoire inscrits à l'école secondaire publique en septembre 1981

Commission scolaire	Nbre total d'étudiants	Nbre étud. clas. spéc.	Nbre d'étud. à l'école spcé. ou C.A.	% par rapport à l'ensemble.
Estrie (régionale)	17,000	781	245*	6 %
Meilleur (régionale)	4,723	48	8	1.2%
Eastern Township	2,500	120	105**	9 %
Davignon (intégrée)	1,450	?	?	?
Bedford (intégrée)	1,175	?	?	?
TOTAL	26,848			

* Ce nombre inclus 100 élèves de Le Touret et 145 répartis dans différents centres d'accueil (Val du Lac, Villa Dufresne, N.D. de l'Enfant, Relais St-François...)

** Ce nombre inclus 40 élèves de l'école spécialisée Gagnon et 65 répartis dans les Centres d'Accueil Butter's et Dixville.

Selon ces chiffres, on constate que le pourcentage d'étudiants peu intégrés semble un peu plus élevé au secondaire qu'au primaire, du moins pour les Régionales de l'Estrie et Eastern Township. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'on y retrouve plusieurs centres d'accueil avec ententes MAS-MEQ, tandis qu'il n'y en a pas à Granby. On peut noter une particularité pour les ententes MAS-MEQ de la Régionale Eastern Township, qui prolonge ses services au-delà de 21 ans.

Cette difficulté de maintenir un haut niveau d'intégration au secondaire apparaît aussi dans le tableau VI ci-dessous, où l'on constate que 65% des membres de l'Association à ce niveau sont peu intégrés (niveau 5 à 6)

2.3.3 Responsabilité de l'adaptation scolaire.

Chacune des commissions scolaires régionales a un poste de coordonnateur en adaptation scolaire; à l'exception de la Régionale de l'Estrie, la personne qui occupe ce poste a aussi d'autres fonctions.

Au niveau de chaque école secondaire polyvalente, la responsabilité de l'adaptation scolaire relève habituellement d'un directeur-adjoint, qui utilise au besoin les services du coordonnateur de la régionale. Dans le cas de l'intégration des étudiants ayant un handicap physique, il n'y a habituellement pas de politique précise d'établie; on essaie plutôt de trouver une solution individuelle à chaque cas qui se présente.

2.3.4 Où se retrouvent les élèves physiquement handicapés?

Au secondaire comme au primaire, les étudiants ayant un handicap physique se retrouvent à tous les niveaux de participation à l'école. Une faible proportion, dont l'estimation varie de 20 à 40%, est complètement intégrée et suit un cours général ou professionnel long sans difficulté particulière. Une autre proportion se retrouve au professionnel court ou utilise les services de l'orthopédagogie; une autre proportion se retrouve dans les classes spéciales de préparation à la vie. Enfin, quelques-uns jugés non intégrables ou difficilement intégrables sont inscrits à l'école spécialisée ou scolarisés à domicile comme c'est le cas à Meilleur, qui n'ont pas d'école spécialisée.

TABLEAU VI

Niveau d'intégration des étudiants du secondaire avec handicap moteur inscrits à l'Association

Niveau 1	10		
Niveau* 2-3	4	14	(35%)
Niveau 4	0		
Niveau 5	5		
Niveau 6	18	26	(65%)
Niveau 7	0		
Niveau 8	3		
Total	40		

* Ces 2 niveaux ont été jumelés à cause de la difficulté d'y classifier séparément les édudiants.

2.3.5 Conclusions pour le primaire et secondaire.

La plupart des responsables scolaires rencontrés sont d'accord avec le principe de l'intégration des élèves ayant un handicap physique. Cependant, face à des cas qui présentent des difficultés d'intégration, ils n'ont pas ou ne réussissent pas à développer toutes les mesures pouvant permettre une intégration optimale. On allègue souvent des obstacles telles les budgets supplémentaires non disponibles, les conventions collectives qui ne permettent pas d'attribuer des tâches additionnelles au personnel de l'école. L'Association, tout en favorisant une participation active des parents, déplore qu'une mère ait à négliger ses autres responsabilités familiales pour être continuellement présente à l'école afin d'assurer elle-même un soutien technique à son enfant handicapé.

L'Association n'entend pas remettre en question les grandes orientations de la politique du Ministère, qui repose sur une philosophie intéressante. Cependant, l'application de la politique pose encore de nombreux problèmes, spécialement dans les régions à faible densité de population. Et il y a lieu de demeurer vigilant; en effet une politique d'intégration des enfants handicapés peut avoir des enjeux économiques, incompatibles avec une éducation de qualité offerte à l'élève. La Centrale de l'Enseignant du Québec a d'ailleurs dénoncé les enjeux économiques et politiques sous-jacents à une forme d'intégration dite "sauvage".

Aussi la responsabilité partagée entre le Ministère, les Commissions Scolaires et les syndicats pour l'ap-

plication des mesures spéciales occasionne parfois des délais d'application. On a encore trop souvent tendance à se renvoyer la balle, ce qui retarde le développement de services appropriées.

2.4 Collégial et Universitaire.

Au niveau collégial et Universitaire, hormis les règles spéciales du service des Prêts-Bourses, il n'y a pas de politique spéciale du Ministère de l'Education sur le plan pédagogique, pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. Les étudiants atteignent ces niveaux à un âge où la scolarisation n'est plus obligatoire. De plus, pour être acceptée au CEGEP ou à l'Université, toute personne handicapée ou non doit répondre aux critères spécifiques de chacun des programmes. Ces critères éliminent naturellement toute personne atteinte d'une déficience intellectuelle. Les personnes présentant un handicap locomoteur ou sensoriel peuvent être admises à un cours collégial ou universitaire indépendamment de leur handicap, car il n'est aucunement fait mention de la présence d'un handicap dans l'étude d'un dossier d'admission.

Selon les règles d'attribution des bourses aux étudiants handicapés, il est prévu que ceux-ci peuvent recevoir une bourse seulement (pas de prêt à rembourser). Pour bénéficier de ce programme, le requérant doit répondre aux conditions suivantes:

. prouver par la présentation d'un certificat médical que sa déficience locomotirce ou sensorielle est sérieuse;

. Etre inscrit à temps complet dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le Ministère;

. faire parvenir au Service des Prêts et Bourses les documents exigés dans les délais requis.

De nos rencontres avec les responsables des Services des Prêts et Bourses, nous pouvons dégager les commentaires suivants. Le service spécial de Bourses n'est pas utilisé par tous les étudiants handicapés et ce pour diverses raisons. Un certain nombre d'étudiants handicapés, estimé à environ 25%, n'y sont pas éligibles compte-tenu d'une situation financière jugée avantageuse. Cette proportion est d'environ 33% chez les non-handicapés. Quelques-uns utilisent le service régulier (avec prêt) plutôt que le spécial par ignorance de celui-ci ou par difficulté d'obtenir un rapport médical adéquat ou encore par désir de ne pas être considéré comme différent.

Selon le tableau produit par le Service Régional des Admissions aux Collèges intitulé "Commodités offertes aux handicapées" (Annexe III), on constate que les Collèges de Sherbrooke et Granby offrent la plupart des commodités requises pour l'étudiant ayant un handicap locomoteur. Pour le collège de Sherbrooke, cette non existence de barrières architecturales a été confirmée par une étudiante en fauteuil roulant qui y a complété ses études. Le tableau du S.R.A.M. ne fournit pas de donnée sur le collège anglophone Champlain de Lennoxville. Les édifices de ce collège ne sont que partiellement accessibles, mais les responsables de ce collège essaient d'y accomoder l'étudiant handicapé désireux de s'y inscrire.

L'accessibilité à l'Université pose plus de problèmes. L'Université de Sherbrooke a un plan quinquennal d'aménagement visant à éliminer les barrières architecturales de tous ses édifices, mais ce plan n'est pas encore complété et compte tenu des restrictions budgétaires, on ne sait pas quand l'aménagement sera finalisé. Le Pavillon central, le Pavillon des Services et le Pavillon Univestrie sont bien aménagés, ceux situés à l'ouest du campus (sciences humaines, administration,...) sont partiellement aménagés; les autres situés à l'est du campus présentent plusieurs obstacles. Au bureau du registraire, on conseill à une personne handicapée de faire une visite des locaux de son département avant de compléter une admission. A Bishop University, il en est de même. On y a aménagé une résidence et le pavillon des services; les autres édifices présentent des obstacles.

Au collégial et à l'Université, les étudiants avec un handicap physique ou sensoriel ne sont pas inventoriés comme tel au bureau du registraire. On a pu cependant connaître leur nombre approximatif à partir de la liste du service des Prêts et Bourses et auprès du directeur des services aux étudiants qui connaît la plupart des étudiants handicapés de son établissement.

TABLEAU VII

Etablissement	Nbr total d'étudiants	Boursiers* 81-82	Nbr estimé d'étudiants handicapés	% par rapport au total
Collège de Sherbrooke	4,230	6	8	0.18%
Collège de Granby	1,116	2	3	0.26%
Collège Champlain	1,250	?	2	0.15%
Université de Sherbrooke	6,478	15	20	0.30%
Université Bishop	800	?	3	0.37%
TOTAL	13,874	23 ou +	36	0.26%

* Acceptés selon les règles d'attribution de Bourses aux handicapés.

D'après ces données, on constate que le nombre d'étudiants handicapés qui poursuivent des études avancées est relativement restreint, car cette situation éxige un haut niveau d'autonomie. Dans la population en général, il y a au moins 1% de personnes qui ont un handicap sur le plan locomoteur. Dans les collèges et universités de notre région, il n'y en a que 0.26%.

La poursuite d'études collégiales et universitaires n'est pas inaccessible aux personnes handicapées de notre région, mais présente des difficultés telles que peu y parviennent. Comme illustration de ce fait, nous avons en annexe un exemple vécu de cheminement scolaire à Sherbrooke.

CHAPITRE III

Recommandations et implications éventuelles de l'A.P.C.Q.I. (Estrie)

Ici, nous voulons éviter la tentation de soumettre une longue liste de recommandations qui seraient difficilement applicables ou qui nécessiteraient des déboursés considérables que l'Etat ne serait pas en mesure de se permettre.

Nous nous limitons donc, à quelques recommandations qui nous apparaissent prioritaires. De plus, nous voulons éviter de limiter notre action à de la dénonciation et de la revendication et, à nos recommandations, nous joignons donc l'implication concrète que peut avoir l'Association.

3.1 Pré-scolaire.

L'A.P.C.Q.I. (Estrie) recommande que le Ministère de l'Education et les commissions scolaires, avec entente avec les Affaires Sociales s'il y a lieu, développ ent des services de maternelle 4 ans pour les enfants handicapés qui en ont besoin et ce, dans les plus brefs délais. Ces maternelles peuvent prendre la forme de maternelle-classe ou maternelle-maison selon les particularités de chaque région.

En attendant que ce service soit disponible dans tout l'Estrie, l'A.P.C.Q.I. pourrait aider financièrement les parents pour inscrire un enfant handicapé de 4 ans à une pré-maternelle privée, lorsque ce sera justifié.

3.2 Primaire et secondaire.

L'A.P.C.Q.I. (Estrie) recommande que toutes les Commissions scolaires aillent de l'avant dans l'application de. principes d'intégration des étudiants ayant un handicap physique en:

a) prévoyant des budgets disponibles au besoin pour engager et former sur mesure des "accompagnateurs" pour le soutien technique;

b) prévoyant des modalités négociées avec les syndicats pour permettre aux enseignants qui accueillent des enfants handicapés de se perfectionner et de participer aux réunions pour le "bilan fonctionnel";

c) résistant à la tentation de faire des coupures dans les budgets spéciaux pour l'adaptation scolaire (i.e. budget pour équipement spécialisé...);

Tout en appuyant ces recommandations, l'Association peut collaborer avec les commissions scolaires en:

a) participant comme consultant dans les équipes multidisciplinaires pour le "bilan fonctionnel" impliquant un étudiant infirme motreur cérébral ou avec un autre handicap locomoteur;

b) s'impliquant dans un programme de sensibilisation à l'intention d'une classe ou d'une école qui prévoit intégrer pour la première fois un enfant handicapé;

c) continuant de faire connaître et d'enseigner la méthode BLISS, pour les enfants qui ne peuvent utiliser d'autres modes de communication;

d) offrant un service de consultation pour l'adaptation d'un équipement spécialisé;

e) fournissant de l'aide financière partielle et temporaire pour un besoin non prévu et non défrayable par les commissions scolaires ou le Ministère.

Parallèlement à ces actions, l'Association continuera d'informer les parents sur leurs droits en matière d'éducation et de les conseiller.

3.3 Collégial et Universitaire.

Les étudiants handicapés qui atteignent ces niveaux étant habituellement plus autonomes, l'intervention de l'Association devient moins prioritaire.

Dans l'immédiat, l'Association n'y entrevoit donc pas d'implication directe. Cependant, elle entérine les principales recommandations émises lors d'un colloque organisé par le Comité des étudiants handicapés de l'Université de Montréal en collaboration avec l'Office des Personnes handicapées du Québec qui étaient:

- dans le cadre de l'inscription, spécifier la nature du handicap de l'aspirant afin de prévoir la mise sur pied de services nécessaires à l'intégration et non pas pour justifier un refus;

- poursuivre l'élimination de barrières architecturales pour les étudiants handicapés sur le plan moteur ou sensoriel;

- développer les mesures de soutien pédagogique adapté; (modes d'évaluation, interprètes, magnétothèque...)

CONCLUSION

Le Ministère a élaboré une politique valable pour les niveaux pré-scolaire, primaire et secondaire. Cependant dans notre région comme ailleurs, son application pose encore des difficultés surtout avec un contexte de restrictions budgétaires.

Quant aux études collégiales et universitaires, elles demeurent encore réservées à une élite parmi les personnes handicapées de l'Estrie.

La situation de la scolarisation des personnes handicapées s'est quelque peu améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire et l'Association s'en préoccupe.

Aussi longtemps que les personnes handicapées ne pourront se doter d'une meilleure scolarité et d'une formation professionnelle dans des carrières d'avenir, leur intégration à la vie économique demeurera difficile.

ANNEXE I

Nom	Bureau situé à	Responsable rencontré
Régionale de l'Estrie	Sherbrooke	Jacques Rouillard, coordonnateur en adaptation scolaire.
Sherbrooke	Sherbrooke	André Noel
Magog	Magog	Gaétan Langlois
Asbesterie	Asbestos	Claude Smith
Lac Mégantic	Lac Mégantic	Daniel Lemire
Morilac	Windsor	Guy Létourneau
Coaticook	Coaticook	Rita Giguère et Louise Morel
Sapinière	East Angus	Maurice Patry
Régionale Meilleur	Granby	Léonard Pelletier
Granby	Granby	Robert Blouin
Waterloo	Waterloo	Pierre Gauthier
Provençal	St-Cézaire	--
Davignon (intégrée)	Cowansville	Donald Proteau
District Bedford (intégrée)	Cowansville	Richard Staples et M. Enright
Régionale Eastern Township	Lennoxville	Josée Rourke
Lennoxville district	Lennoxville	Carol Mooney
Des Rivières (relève de la régionale Honoré Mercier)	Farnham	Jacques Seminaro
Acton Vale (relève de de la régionale St-François	Acton Vale	Camille Foisy

ANNEXE II COMMODITÉS OFFERTES AUX HANDICAPÉS

COLLÈGE	Bateaux-pavés autour des cégeps	Facilités de stationnement	Pentes douces dans les corridors	Rampes d'accès au rez-de-chaussée	Ascenseurs disponibles	Gardiens disponibles	Cadrages de portes assez larges pour fauteuil	Bureaux de classe assez hauts	Toilettes accessibles en fauteuil roulant	Rampes de soutien dans les toilettes	Autres commodités
AHUNTSIC	OUI	OUI	1	NON	1	NON	OUI	NON	1	NON	
ANDRE-LAURENDEAU	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	
BOIS-DE-BOULOGNE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	
DRUMMONDVILLE	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	
EDOUARD-MONTPETIT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	D
GRANBY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
JOHN ABBOTT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
JOLIETTE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	B,C
LIONEL-GROULX	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	B,C
MAISONNEUVE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	2	NON	B
MONTMORENCY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
ROSEMONT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	
SAINT-HYACINTHE	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	NON	OUI	1	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	A
SAINT-JEROME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	
SAINT-LAURENT	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
SHAWINIGAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	B,C
SHERBROOKE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI *	OUI	OUI	OUI	
SOREL-TRACY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	
TROIS-RIVIERES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	B,C
VALLEYFIELD	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	
VIEUX MONTREAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	

A: Appareil pour accès à la piscine
B: Téléphones accessibles
C: Abreuvoirs accessibles
D: Enregistrements cassettes de textes
1: pas partout
* certaines portes avec voyants lumineux.

ANNEXE III

Un exemple vécu de cheminement scolaire à Sherbrooke.

Voici la situation vécue de Colette, qui illustre que la scolarisation d'une personne handicapée présente des difficultés de parcours, mais n'est pas impossible pour une personne déterminée et capable d'apprendre.

DATE	EVENEMENT
Janvier '60	Naissance
1963	Poliomyélite; séquelles: incapacité de marcher seule. Colette devra utiliser un fauteuil roulant pour ses déplacements et ce de façon permanente.
Sept. '66 à Juin '71	Fréquentation d'une école spéciale (Ste-Julienne) pendant 5 ans. Colette garde de mauvais souvenirs de cette école, qu'elle qualifie de "boite" qui ressemblait davantage à une garderie qu'à une véritable école. Sous-stimulée intellectuellement, elle accumule un retard d'apprentissage.
Sept. '71 à Juin '72	Intégration à l'école régulière de son quartier. Grâce à une bonne collaboration entre l'école et la famille, l'intégration est réussie. Enfin, Colette va à la même école que sa fratrie et ses pairs; avec l'aide de cours privés supplémentaires, elle réussit à combler le retard pédagogique accumulé.
Sept. '72 à Juin '74	Début du cours secondaire. L'école secondaire du quartier n'étant pas accessible, Colette fréquente une école privée, où il y a un ascenseur.

DATE	EVENEMENT
Sept '74 à Juin '75	L'école privée n'offre plus le secondaire III. Transfert à une école publique d'un autre quartier (Le Ber) qui présente moins de barrière architecturales.
Sept '75 à Juin 77	Suite à la construction d'une nouvelle école accessible dans son quartier (Le Phare) Colette peut ainsi terminer son cours secondaire avec ses pairs.
Sept '77 à Mai '79	Cours collégial au CEGEP de Sherbrooke. Pas de difficulté. Le CEGEP de Sherbrooke offre la plupart des commodités pour une personne en fauteuil roulant.
Sept' 79 à Avril '82	Cours en éducation physique à l'Université de Sherbrooke. Certains pavillons sont bien aménagés pour une personne en fauteuil roulant; d'autres ne le sont pas. Tout en poursuivant ses études, Colette s'implique dans des comités pour promouvoir une accessibilité plus grande.
Automne '82	Prochain défi: intégration au travail à la fin de ses études.

REFERENCES UTILES

Rapport COPEX, l'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec, Ministère de l'Education, Québec 1976.

L'Ecole Québécoise, Enoncé de politique et plan d'action, EDAAP, Ministère de l'Education, Québec 1978.

L'Enfant physiquement handicapé a-t-il sa place à l'école? Document de sensibilisation, code 16-1508, Ministère de l'Education, Québec 1980

Le bilan fonctionnel: une formule d'aide pour l'élève qui a des difficultés, code 16-7505, Ministère de l'Education, Québec, 1981

Apprentissage et Socialisation, revue du C.Q.E.E., volume 4, numéro 3, Montréal 1981 (numéro spécial sur l'intégration)

L'intégration de la personne handicapée, état de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, Montréal, 1981

L'étudiant handicapé: vers une meilleure intégration au collège, Bibliographie annotée par Jacques Leboeuf et Lise Breton, CADRE, Montréal, 1981

Le sort des enfants en difficulté, Centrale de l'Enseignement du Québec, Mai 1981 D-7991.